



La modification 002 suivante à la demande de proposition (DDP) est émise pour apporter les modifications suivantes :

- 1. Modifier la clôture de l'offre;**
- 2. Modifier l'article 4. Évaluation des offres;**

- 1. Modifier la clôture de l'offre;**

La clôture de l'invitation est par la présente modifiée comme suit:

Supprimer:

À 14h00 le 21 novembre 2023 HNE.

Insérer:

À 14h00 le 11 décembre 2023 HNE.

- 2. Modifier l'article 4. Évaluation des offres;**

Article 4. L'évaluation des offres est modifiée comme suit:

Supprimer:

Article 4 dans son intégralité.

Insérer:

4.Évaluation des offres

Conformité technique à l'exigence présentée ici et à l'annexe « A ».

Les soumissionnaires sont autorisés à proposer des produits équivalents dans le cadre de leur offre à ceux demandés dans la DDP. Le soumissionnaire doit fournir une fiche technique des articles suggérés afin de vérifier par rapport aux spécifications des biens demandés à l'annexe « A ».

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes en dollars canadiens, DDP (destination), frais de transport inclus. Taxe sur les produits et services (TPS) et/ou taxe de vente harmonisée (TVH) non incluses aux fins d'évaluation..

Le prix total évalué de la soumission est la somme de tous les articles de l'annexe « A ».

***** Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées *****